
La création du brevet de moniteur d'escalade : Un accouchement au forceps

Olivier Hoibian*^{1,2} and Cécile Fabry*^{†2}

¹Faculté des Sciences du Sport - Toulouse 3 (F2SMH) – FRAMESPA : UMR5136, Toulouse-Le Mirail, FRAMESPA (UMR 5136) – 118, route de Narbonne - 31061 Toulouse Cedex 9, France

²France, Amériques, Espagne – Sociétés, pouvoirs, acteurs – Université Toulouse - Jean Jaurès, Centre National de la Recherche Scientifique – France

Résumé

Dans les années 1970, la pratique de l'escalade, longtemps considérée comme une simple propédeutique à l'alpinisme, connaît un processus d'autonomisation relative et suscite un intérêt grandissant avec un essor notable du nombre de ses pratiquants. Au début des années 1980, l'arrivée de la gauche au pouvoir se traduit par une politique volontariste de l'État en faveur de la démocratisation des sports et des loisirs physiques (Loi Avice de 1984). Dans ce contexte, la création du diplôme de Moniteur d'escalade semble être imposée sous la pression du Ministère de la jeunesse des sports, à l'initiative du chargé de mission montagne de cette période, Yves Ballu. À cette époque, les murs d'escalade en sont encore à leurs balbutiements et les projets de compétitions suscitent le désaveu des meilleurs grimpeurs du moment. Ainsi, il n'existe au début des années 1980, ni de groupe de moniteurs d'escalade déjà en exercice, ni de marché constitué avec une demande solvable. La création du BE escalade intervient dans un " champ professionnel " (Pinell, 2005) déjà structuré et hiérarchisé et se heurte à l'opposition frontale des Guides de haute montagne, en position dominante dans cet espace social.

Cette communication se propose de revenir sur les conditions politiques, sociales et culturelles de cette innovation : la création d'un nouveau Brevet d'Etat, en cherchant à identifier les configurations d'acteurs en présence. En s'appuyant sur les travaux de Laurent Willemez (2015) et de Stanislas Morel (2016), elle cherche à concilier la théorie des champs sociaux de Pierre Bourdieu (1981) et le modèle des " écologies liées " de Andrew Abbott (2013). Elle exploite les archives de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme, les articles publiés à l'époque et des entretiens réalisés avec les principaux protagonistes.

Dans " les luttes aux frontières " qui s'engagent alors pour la défense des territoires et pour s'approprier les sphères de travail émergentes en les transformant en " nouvelle juridiction ", le prestige lié au " capital spécifique " accumulé au sein du " champ professionnel " joue un rôle décisif. Dans le " jeu des alliances " qui se noue auprès des " audiences " et au sein des " instances de régulation ", les Guides bénéficient du soutien de différents acteurs notamment des deux autres groupes professionnels déjà existants (Moniteur de ski et AMM). Faute de réussir à préserver leur position monopolistique, les Guides peuvent imposer un " arbitraire culturel " en obtenant une restriction drastique de " la juridiction " des Moniteurs d'escalade avec la limite de 800 m d'altitude de leur terrain d'exercice.

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: cecile_fabry@yahoo.fr

Mots-Clés: Innovation, Sociologie des professions, Histoire, Brevet de moniteur d'escalade